

Près de Dieppe, des restes de radioactivité découverts dans un jardin d'enfants

PAR MANUEL SANSON
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018

Des zones de contamination ont été identifiées à Saint-Nicolas-d'Aliermont (Seine-Maritime) dans un parc pour enfants construit sur l'ancien site d'une entreprise d'assemblage de réveils et de pendules dont le processus de fabrication intégrait du radium et du tritium. C'est ce que révèle un rapport de l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest, dont Mediapart a eu connaissance.

Dieppe, envoyé spécial.- La pluie s'abat désormais sur la vaste étendue d'herbe au milieu de laquelle chemine une large piste goudronnée. Un père de famille et ses deux jeunes enfants se mettent à l'abri. Au centre de ce parc de Saint-Nicolas-d'Aliermont, près de Dieppe, des tables de pique-nique, un skate-parc, des jeux... et quelques zestes de radioactivité.

Un rapport de l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (**ACRO**), dont Mediapart a eu connaissance, révèle l'existence de zones de contaminations.

« Sur une zone d'environ 4 m², l'herbe collectée présente un niveau de radium-226 significatif (169 Bq/kg sec) », précise le document. « Cet endroit présente un débit d'équivalent de dose jusqu'à 0,15 µSv/h (150 nSv/h) à 50 cm du sol, soit de l'ordre de trois fois le bruit de fond local », ajoutent les auteurs de ce rapport émis en novembre. En l'état, la valeur limite (deux fois le **bruit de fond**), fixée par arrêté préfectoral, est franchie.

Outre cette zone, une seconde dépasse le seuil de radioactivité naturelle. Là, c'est un thuya qui recèle des traces de radium. « Les contrôles effectués n'ont pas été exhaustifs. D'autres endroits pourraient poser problème », explique Mylène Josset, coordinatrice de l'ACRO.

Le site souffre d'un lourd passif industriel. Entre 1867 et 1989, date de sa liquidation, la société Bayard y a assemblé des réveils et des pendules.

Le processus de fabrication intégrait du radium et du tritium, deux substances radioactives que l'on retrouve dans les entrailles du site, notamment au fond d'anciens puits. À cela s'ajoutent des métaux lourds, du cyanure et des composants organo-halogénés volatils, reconnus cancérigènes pour l'homme. En 2012, l'État a confié à l'établissement public foncier de Normandie (EPFN) le soin de mener des travaux de reconversion.



Le parc concerné par des dépassements de seuil de radioactivité naturelle. © AS

« L'opération a coûté 3,7 millions d'euros dont 400 000 apportés par la commune », détaille Blandine Lefebvre, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont (ex-UDI).

Après un vaste chantier et plusieurs rapports d'experts, l'État a donné son feu vert à l'ouverture d'un parc. « Les doses efficaces totales calculées pour les futurs promeneurs indiquent l'absence de risques résiduels liés à la promenade sur le site réaménagé », avait conclu, en 2016, la société Antea missionnée par l'EPFN après les travaux d'assainissement.

« Transformer ce site pollué en un parc ouvert au public n'a pas été très opportun », pointe néanmoins Mylène Josset de l'ACRO. Les résultats d'analyse qu'elle produit semblent devoir lui donner raison. « On ne fait pas un parc sur une décharge nucléaire », s'insurge Jacques Glinel, conseiller municipal d'opposition EELV.

Selon Blandine Lefebvre, tout a pourtant été fait dans les règles. « Je ne connais pas un préfet qui se risquerait à exposer des populations à un danger sanitaire », soutient l'élue.

Quand on lui soumet les résultats de l'étude effectuée par l'ACRO, **une société agréée par l'Autorité de sûreté nucléaire**, la maire rétorque qu'elle ne réagira que lorsqu'elle aura les éléments sous les yeux.

Mais à écouter Guillaume Blavette, militant du collectif antinucléaire « Stop EPR, ni à Penly ni ailleurs », il y a eu « *de la friture sur la ligne* » entre l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et la préfecture à propos de « la destination » de cette friche polluée.

Interrogée sur le sujet, la communication de la division normande de l'ASN fait savoir que l'agence n'a pas exprimé « *d'exigence sur la finalité du réaménagement* ».

D'après un rapport du service d'inspection des installations classées en Seine-Maritime, le site n'a pas fait l'objet « *d'une dépollution à proprement parler* ».

L'écologiste Guillaume Blavette abonde : « *On a démolit les bâtiments et enlevé les points chauds. 30 cm de terre végétalisée ont ensuite été étalés à la surface.* » La radioactivité décelée par l'ACRO démontre, en plus, que cela n'a pas été fait correctement partout.

L'association Les Robins des Bois s'en était émue dès l'automne 2017. « *Devant l'ampleur et le coût des travaux de dépollution, on a laissé sur place des taches de radium. Sans parler d'autres points chauds qui n'ont peut-être pas été détectés au moment des sondages* », s'inquiétait Jacky Bonnemains, porte-parole de l'association.

Reste aussi l'écueil de l'ancienne chaudière. Elle n'a pas été évacuée, mais a été encapsulée dans une géomembrane, recouverte de terre puis grillagée. « *Le coût de son enlèvement était trop élevé* », justifie Blandine Lefebvre.

« *Une caractérisation radiologique montre la présence dans cet équipement de tritium et de radium 226. L'ASN considère que ce déchet doit être éliminé dans une filière adaptée* », affirmait pourtant le gendarme du nucléaire dans un courrier envoyé à la préfecture en 2015.

« *Les valeurs relevées aujourd'hui restent modestes mais la question de l'évolution de ce site dans le temps se pose* », estime Mylène Josset. La spécialiste de l'atome craint le transfert de polluants vers la surface

par le truchement des racines des végétaux. « *Depuis Tchernobyl, on sait que ça fonctionne comme ça* », rappelle l'antinucleaire Guillaume Blavette.

Compte tenu de la sensibilité du site, l'État a encadré son aménagement et son utilisation. L'arrêté de la préfecture de Seine-Maritime, pris en août 2017, proscrit la construction de locaux fermés. « *Les zones les plus radiologiquement contaminées doivent faire l'objet d'un traitement végétal plus dense pour éviter une fréquentation de ces espaces* », impose encore la représentation de l'État en Seine-Maritime.

Mais ces mesures de précaution, obligatoires, n'ont pas été suivies d'effets. Des toilettes ont ainsi été édifiées tandis que la « *végétation dissuasive* » ne dissuade rien du tout. À ce jour, quelques frêles arbustes peinent à s'épaissir. Les points les plus pollués restent accessibles. Sollicitée, la préfecture de Seine-Maritime n'a pas souhaité répondre.

« *Un usage fréquent et récurrent, en particulier avec des jeunes enfants, pose problème* », estime Guillaume Blavette. Dans son rapport de 2016, la société Antea indiquait que « *si un enfant venait à creuser la couverture de sol propre, la dose reçue pourrait dépasser, du fait de l'ingestion fortuite de sol, le seuil limite* ».

Malgré la reconversion, la terre souffre encore.

« *Près de 25 % des végétaux plantés sont morts* », selon le décompte de Jany Lonchay. Cette ancienne élue municipale s'interroge sur cette surmortalité qui, d'après elle, pourrait être due à la pollution des sols. « *10 à 12 % des végétaux sont morts en effet, mais en raison de la forte sécheresse de l'été dernier* », avance Blandine Lefebvre, l'édile de Saint-Nicolas-d'Aliermont.

Hormis la situation sanitaire, Guillaume Blavette relève un manque de communication : « *On tait les problèmes. Aucun affichage ne documente le passif industriel de ce site.* »

« *Tout le monde connaît son histoire, il n'y en a pas besoin* », s'agace Blandine Lefebvre. Avant de s'étonner que « *le sujet du parc Bayard revienne régulièrement à la surface* ». À l'image de la radioactivité dans la végétation.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.